

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DES MARCHES PUBLICS

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES

SOUS-DIRECTION DU BUDGET

SERVICE DES MARCHES INTERNES

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

PRESIDENCE OF THE REPUBLIC

MINISTRY OF PUBLIC CONTRACTS

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS

SUB-DEPARTMENT OF BUDGET

INTERNAL CONTRACT SERVICE

03 JUN 2021

DECISION N° 04 /D/ PR/MINMAP/SG/DAG/SDB/SMI/2019 DU _____ DECLARANT INFRACTUEUX L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 002/AONO/PR/MINMAP/CIPM/2021 DU 04/02/21 POUR LES PRESTATIONS DE GARDIENNAGE ET DE SECURITE DES BATIMENTS AU MINISTERE DES MARCHES PUBLICS.

- Vu La constitution ;
- Vu Le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret n° 2012/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du gouvernement, modifié et complété par le Décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu Le Décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant formation du Gouvernement ;
- Vu Le Décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics
- Vu Le Décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics
- Vu Lettre-Circulaire n° 0005/LC/MINMAP/CAB/ DU 03 juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du décret n° 2019/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;
- Vu La Circulaire N° 0242/C/MINFI du 30 Décembre 2020 portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État, des Établissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres Organismes Subventionnés pour l'Exercice 2021.
- Vu L'Appel d'Offres National Ouvert N° 002/AONO/MINMAP/CIPM/2021 du 04/02/2021 pour le gardiennage et la sécurité des bâtiments du Ministère des Marchés Publics pour l'exercice 2021 ;
- Vu Le Procès-verbal du 16 mars 2021 d'examen du rapport d'analyse des Offres de l'Appel d'Offres suscité ;
- Vu La Lettre N° 02/A/PR/CIPM/MINMAP/2021 du 17/03/2021 portant proposition de négociation ;

DECIDE :

Article 1er : L'Appel d'Offres susmentionné est déclaré infructueux car l'unique soumissionnaire (TACTICAL SERVICE GROUPE) qui a répondu à cet Appel d'Offres, a fait une proposition financière supérieure à l'enveloppe prévisionnelle.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Ampliations :

- MINMAP/DAG/SMI
- ARMP;
- ARCHIVES;
- CHRONO.

03 JUN 2021

Yaoundé, le
Le Ministre Délégué à la Présidence de la
République Chargé des Marchés Publics



Abrahim Galba Malla